

CENTRE D'HEBERGEMENT et de READAPTATION SOCIALE
Compte-rendu Janvier 2010
BILAN DES DERNIERES NEGOCIATIONS

En quelques mois , les négociations paritaires ont donné lieu à la négociation et la signature de plusieurs protocoles.

I. PREVOYANCE

Le protocole 151 signé par FO et agréé par la Commission Nationale du 10 octobre 2009 met en place un régime de prévoyance mutualisé obligatoire.

La Prévoyance a été confiée au groupe Vauban-Humanis.

Chaque salarié sera couvert dès la signature de son contrat de travail.

La base des cotisations est la suivante :

Salariés Non-Cadres	Employeur 1 %	Salarié 1 %	TOTAL 2 %
Salariés Cadres	Employeur	Salarié	TOTAL
TRANCHE A	1,5 %	0,5 %	2 %
TRANCHE B	1,5 %	1,5 %	3 %

Comme tout accord de Prévoyance celui-ci prévoit :

- + une garantie longue maladie
- + une garantie capital décès et invalidité absolue et définitive
- + une garantie rente éducative
- + une garantie incapacité temporaire
- + une garantie incapacité permanente invalidité

Pour plus d'informations vous pouvez consulter les services comptables des établissements dans lesquels vous travaillez.

II. SALAIRES

- + **Le protocole 152** du 16 octobre 2009 relatif à la revalorisation des bas salaires a été signé (notamment par FO) et agréé après avis par la Commission Nationale d'agrément du 10 décembre 2009.

Ce protocole attribut 10 points pour le 1er coefficient de chaque groupe de I à IV.

- + **L'avenant 320** du 4 mars 2009 de la CCNT 66 agréé le 25 septembre 2009, applicable aux accords CHRS et qui a permis l'augmentation de la valeur du point de 1,24% (soit 3,72 €) prend effet au 1er janvier 2009.

Pour rappel :

Les salariés inscrits à l'effectif après le 1er janvier et ayant quitté leur association avant octobre 2009 restent éligibles à ce rappel de salaire, au prorata de leur temps de présence depuis cette date.

III. PERIODE D'ESSAI

Le protocole 150 du 5 juin 2009 relatif à la période d'essai a été agréé le 23 septembre dernier. Le protocole a eu pour objet d'adapter le texte conventionnel à la législation récente sur la période d'essai qui à présent est de 2 mois pour les non-cadres et de 4 mois pour les cadres.

FO n'est pas signataire de ce protocole qui rallonge la période d'essai par rapport au texte antérieur. Nous avons malgré tout pesé pour faire que cette période d'essai ne soit pas renouvelable, et qu'elle puisse, autant pour les cadres que pour les non-cadres, être raccourcie en faisant introduire cette phrase << le salarié peut être confirmé dans son emploi avant l'expiration de ce délai>>

IV. NEGOCIATION AU SUJET D'UN REGIME COLLECTIF DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE OBLIGATOIRE

Le SOP a présenté son intention de négocier une complémentaire santé obligatoire à tous les salariés CHRS.

La Commission Paritaire a fait appel à 2 consultants pour aider au travail de la commission paritaire, organiser des appels d'offres.

A FO nous avons une position très réservée sur cette question.

Sur le principe, nous craignons que la mise en place des complémentaires santé obligatoires ne viennent qu'accélérer le désengagement et la destruction de la sécurité sociale qui rembourse de moins en moins les soins au profit des mutuelles et assurances complémentaires de santé d'entreprise. Celles-ci prennent en charge la santé des personnes avec des coûts de plus en plus importants pour les salariés.

C'est un système de santé à l'américaine qui s'installe.

Les négociations sont en cours .

La clef des répartitions des cotisations a été fixée à 50% pour les employeurs et 50% pour les salariés.

La mutuelle choisie serait l' AG2R

DERNIERE MINUTE : les employeurs viennent de nous informer que les prochaines réunions de négociations seront annulées à cause de la fusion des syndicats employeurs SOP et SNASEA(ils viennent de créer ensemble un nouveau syndicat: le SYNEAS). Nous vous tiendrons informés de la reprise des négociations.

Pour la FNAS F-O les négociateurs : Alain Roux et René Malle